

dent. En sommes, nous avons été très fortunés de pouvoir maintenir non seulement notre contingent et le droit prévu à l'égard de cette énorme quantité de filets de morue, mais d'obtenir consolidation du taux pour l'excédent.

L'hon. M. KINLEY: Voilà un problème très important. Quant à la qualité, les filets sont minutieusement inspectés à la lumière. Je crois aussi que l'inspection aux États-Unis est très rigoureuse.

M. MCKINNON: Oui, j'imagine.

L'hon. M. BISHOP: Les concessions accordées par les États-Unis exigent-elles l'approbation du Congrès ?

M. MCKINNON: Non, simplement celle de l'exécutif.

L'hon. M. BISHOP: Si l'on conclut avec les États-Unis un nouvel accord dans le sens indiqué par M. Abbott, hier, recourra-t-on à la même autorité ?

M. MCKINNON: Je n'étais pas à la Chambre lorsque M. Abbott a pris la parole hier; je n'ai pas eu non plus l'occasion de lire le compte rendu de son discours. Peut-être M. Deutsch en est-il au courant ?

M. DEUTSCH: Si nous cherchions à conclure avec les États-Unis un nouvel accord autorisant l'entrée en franchise là-bas de certains articles, nous ne pourrions recourir à la même autorité. Il faudrait s'adresser au Congrès.

L'hon. M. BISHOP: S'il s'agissait uniquement de réduire le droit de douane, ne pourrait-on le faire en vertu de l'autorité existante ?

M. DEUTSCH: S'il s'agit simplement d'une réduction de droits douaniers d'au plus 50 p. 100, l'administration peut s'autoriser de ses pouvoirs, mais toute réduction supérieure exigerait l'approbation du Congrès.

L'hon. M. KINLEY: La charte dont nous sommes actuellement saisis exige l'approbation du Sénat américain, n'est-ce pas ?

M. DEUTSCH: Oui, monsieur le sénateur, car afin d'appliquer les dispositions de la charte, les États-Unis devront modifier plusieurs lois; seul le Congrès y est autorisé.

L'hon. M. KINLEY: Mais c'est le Président qui ordonne la mise en vigueur du tarif, n'est-ce pas ?

M. DEUTSCH: Oui.

M. MCKINNON: En répondant à la question posée par le sénateur Crerar, j'ai cité les États-Unis comme exemple, mais mes observations s'appliquent également à la plupart des autres pays dont il a été question.

L'hon. M. SINCLAIR: M. McKinnon, vous avez obtenu une concession à l'égard des pommes de terre ?

M. MCKINNON: Oui, monsieur le sénateur.

L'hon. M. SINCLAIR: Voulez-vous en faire part au Comité ?

M. MCKINNON: Nous n'avons pu obtenir aucun changement pour ce qui est du contingent des pommes de terre de table.

L'hon. M. SINCLAIR: Aucune réduction du droit d'janier ?

M. MCKINNON: Non, monsieur.

L'hon. M. SINCLAIR: Mais n'a-t-on pas modifié le contingent ?